



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220414-DBC20220414_03-DE
Reçu le 26/04/2022
Publié le 26/04/2022

N° DBC 20220414-03

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2022 à 13H

Date de la convocation : mercredi 6 avril 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 14 avril 2022 à 13heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Olivier CHAMBON, Claude GOUILLON-CHENOT, Georges LOPEZ, Bernard VIGNAUD, Rachel BOURNIER, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Jean Eric GARRET, Ghislaine DUBIEN.

Membres ayant donné pouvoir :

Jean-François DELAIRE à Sophie DELAIGUE
Frédéric CHONIER à Patrick SAUZEDDE

Membres du Bureau absents excusés :

Éric CABROLIER, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Serge THEALLIER, Serge FAYET, Michel COUPERIER, Hélène BOUDON.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS (AAP) France RELANCE
« REHABILITATION DES AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL DES GENS
DU VOYAGE » POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE
TELEGESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE
THIERS**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu les statuts de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE (TDM), et notamment sa compétence obligatoire « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Vu la délibération n°DBC 20211013-04 du 13 octobre 2021 par laquelle le Bureau communautaire approuve notamment la candidature du TDM à l'AAP « Transformation numérique des collectivités territoriales » issu de France Relance pour la mise en place d'un système de télégestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de THIERS.

AR Prefecture

063-200070712-20220414-DBC20220414_03-DE
Reçu le 26/04/2022
Publié le 26/04/2022

Considérant l'AAP « Réhabilitation des aires permanentes d'accueil des gens du voyage » issu de France Relance et dont la vocation est de financer les dépenses d'investissement nécessaires à la réhabilitation dite lourde, qu'elle soit globale ou partielle, d'aires d'accueil existantes.

Le rapporteur explique qu'en candidatant à l'AAP « Transformation numérique des collectivités territoriales » en octobre 2021, TDM a obtenu de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes une aide de 10 906,94 euros sur les 32 000,00 euros sollicités.

Toujours dans le cadre de France Relance, un nouvel AAP « Réhabilitation des aires permanentes d'accueil des gens du voyage » est sorti récemment.

Cet AAP permettrait de compléter le plan de financement de l'équipement à hauteur de près de 53%, comme indiqué ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Mise en place d'un système de télégestion de l'AAGV de Thiers	40 000,00 €	État - AAP France relance "Transformation numérique des collectivités territoriales"	10 906,94 €
		État - AAP France relance "Réhabilitation des aires permanentes d'accueil des gens du voyage"	21 093,06 €
		Autofinancement	8 000,00 €
TOTAL	40 000,00 €	TOTAL	40 000,00 €

Le rapporteur précise que les dossiers de candidatures doivent être déposés d'ici le 29 avril 2022, et rappelle que la mise en place d'un système de télégestion est un projet identifié dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) de TDM.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le nouveau plan de financement ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à solliciter la subvention correspondante dans le cadre de l'appel à projet « Réhabilitation des aires permanentes d'accueil des gens du voyage » ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 24

Membres présents : 22

Membres représentés : 2

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

